

OBJET AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX

L'exercice d'un mandat spécial relève de la compétence du Conseil Municipal.

La définition de cette notion a été donnée par Délibération n°08/5-21 en séance du 3 juillet 2008, prise dans le cadre du remboursement des frais de mission aux élus municipaux à l'occasion d'un mandat spécial.

A ce titre, il vous est demandé de donner mandat spécial, par voie de régularisation, aux élus suivants :

- Madame Claude BRISSAC-FERAL (13ème Adjointe) à l'occasion de la Rencontre Mondiale des Pays Francophones à Paris du 13 au 16 novembre 2013 ;
- Monsieur Gérald MAILLOT (1er Adjoint) à l'occasion du Congrès des Maires à Paris du 15 au 22 novembre 2013 ;
- Monsieur Alain COUDERC (15ème Adjoint) à l'occasion du Congrès des Maires à Paris du 15 au 22 novembre 2013 ;
- Madame Hélyette PELTIER (Conseillère Municipale) à l'occasion du Congrès des Maires à Paris du 16 au 22 novembre 2013 ;
- Monsieur Jean-Claude FIDJI (Conseiller Municipal) à l'occasion du Congrès des Maires à Paris du 18 au 22 novembre 2013.

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les chapitre 65 et article 6532 du Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13747-1-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013



Gilbert ANNETTE

OBJET AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 fixant le régime de remboursement des frais de missions des élus municipaux à l'occasion de mandats spéciaux ;

Sur le RAPPORT N°13/7-47 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur HOAREAU Jean-François, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

3 voix contre
(dont 1 vote par procuration)

pour

↓
Monsieur FOURNEL Dominique
et Monsieur VICTORIA René-Paul

↓
autres élus présents et mandatés

ARTICLE 1 Mandat spécial est donné aux élus suivants :

- Madame Claude BRISSAC-FERAL (13ème Adjointe) à l'occasion de la Rencontre Mondiale des Pays Francophones à Paris du 13 au 16 novembre 2013 ;
- Monsieur Gérald MAILLOT (1er Adjoint) à l'occasion du Congrès des Maires à Paris du 15 au 22 novembre 2013 ;
- Monsieur Alain COUDERC (15ème Adjoint) à l'occasion du Congrès des Maires à Paris du 15 au 22 novembre 2013 ;
- Madame Hélyette PELTIER (Conseillère Municipale) à l'occasion du Congrès des Maires à Paris du 16 au 22 novembre 2013 ;
- Monsieur Jean-Claude FIDJI (Conseiller Municipal) à l'occasion du Congrès des Maires à Paris du 18 au 22 novembre 2013.

ARTICLE 2 Autorise le remboursement des frais engagés à l'occasion de ces missions, dans les conditions fixées par Délibération n°08/5-21 du 3 juillet 2008 susvisée.

ARTICLE 3 Les dépenses correspondantes seront imputées sous les chapitre 65 et article 6532 du Budget.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13747-2-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013


Gilbert ANNETTE